

# Fiche signalétique

<b>Date de révision</b> Novembre 9, 2010	<b>Préparée par</b> Patti Rogers	<b>Info technique</b> 1-800-201-8822 ou <a href="mailto:support@mgchemicals.com">support@mgchemicals.com</a>
<b>Adresse</b> 9347 - 193 Street, Surrey, B.C., V4N 4E7		<b>Urgence</b> Appelez Canutec à frais virés en tout temps: 613-996-6666

Pour les mises à jour, veuillez télécharger de [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com),  
ou télécopier vos demandes au 1-800-708-9888

## Section 1: Identification du produit

**Code de Fiche signalétique: 4120 - aérosol**    **Nom: HFE Super Cleaner Degreaser**  
**Numéro d'article relatifs: 4120-450g**

Emploi de produit: Nettoyeur et dégraissant pour l'électronique.

## Section 2: Ingrédients dangereux

Numéro CAS	Nom chimique	Pourcentage par poids	ACGIH TWA	Osha PeI	Osha Stel
156-60-5	1,2 - transdichloroéthylène	30 - 35	200 ppm	200 ppm	n/e
811-97-2	tétrafluoro-1,1,1,2 éthane	30 - 35	1000 ppm	n/e	n/e
406-58-6	1,1,1,3,3-pentafluorobutane	24 - 28	n/e	n/e	n/e
75-65-0	tert-butyl alcohol	1 - 4	100 ppm	100 ppm	150 ppm
163702-08-7	éther méthylique (perfluoroisobutyle)	2 - 6	600 ppm	n/e	n/e
163702-07-6	éther méthylique (perfluoro-n-butyle)	2 - 6	600 ppm	n/e	n/e

## Section 3: Identification des dangers

- Contact oculaire:** Cause une irritation oculaire, incluant : rougeurs, enflures, douleurs, larmoiements et vision floue.
- Contact cutané** Cause une irritation cutanée, incluant : rougeurs, enflures, dessèchement et démangeaisons.
- Inhalation:** Peut irriter le nez et la gorge. Peut provoquer une dépression du système nerveux central.
- Ingestion:** Voie improbable d'exposition à ce produit.
- Chronique:** Une exposition prolongée peut causer des lésions au foie et aux reins.

## Section 4: Mesures de premiers soins

- Contact oculaire:** Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer avec de l'eau ou une solution saline pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
- Contact cutané** Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Inhalation:** Transporter immédiatement la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle; en cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Ingestion:** Ne pas provoquer de vomissement. Si la victime est consciente, lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

**Section 5: Mesures pour combattre les incendies**

**Temp. d'autoinflammation:** 405 °C      **Point d'éclair:** n/a      **Limites d'explosibilité dans l'air** (inf.%/sup.%): n/a

**Agents extincteurs:** Eau pulvérisée, poudre sèche, gaz carbonique ou mousse chimique.

**Renseignements généraux:** Ininflammable.

**NFPA:** Santé 2      Inflammabilité - 0      Réactivité - 0

**HMIS:** Santé 2      Inflammabilité - 0      Réactivité - 0      **Codes SIMDUT:** A, D2B

**Section 6: Mesures en cas de rejet accidentel**

**Méthode d'endiguement et de nettoyage:** Éliminer toutes les sources d'inflammation. Bien aérer l'endroit. Porter l'équipement de protection individuelle approprié. Répandre un composé absorbant sur le produit déversé, puis le ramasser avec un balai et le placer dans un contenant de plastique ou de métal. Essuyer les résidus avec un serviette de papier, et la jeter dans le contenant. Laver le lieu du déversement avec de l'eau et du savon.

**Section 7: Manipulation et stockage**

**Manipulation:** Se laver à fond après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer ni inhaler. Ne pas exposer le contenant à la chaleur ou aux flammes.

**Stockage:** Tenir à l'écart de toute source d'inflammation. Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin de toute substance incompatible.

**Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

**Voies d'absorption:** Yeux, ingestion, inhalation et peau.

**Ventilation:** Prévoir une ventilation aspirante (générale ou locale) suffisante pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition permises.

**Protection individuelle:** Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes étanches contre les agents chimiques. Porter les vêtements de protection nécessaires pour prévenir tout contact avec la peau. Au besoin, porter un respirateur approuvé par NIOSH.

**Section 9: Propriétés physiques et chimiques**

**État physique:** État aérosol      **Odeur:** légère      **Solubilité:** Légère      **Taux d'évapore:** n/e

**Point d'ébullition:** 36,8°C      **Densité:** 1,27      **Tension de vapeur:** 3.822 PSI @20°C      **Densité de vapeur:** n/e      **pH:** n/a

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>Stabilité:</b>	Stable à des températures et pressions normales.
<b>Conditions à éviter:</b>	Températures supérieures à 40 °C, sources d'inflammation et substances incompatibles.
<b>Substances incompatibles:</b>	Bases fortes, soude caustique, potasse caustique et matières comburantes.
<b>Risque de polymérisation brutale:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition</b>	Bioxyde de carbone, oxyde de carbone et chlorure d'hydrogène.

## Section 11: Renseignements toxicologiques

<b>Sensibilisation:</b> (effets d'une exposition répétée)	Non
<b>Cancérogénicité:</b> (risque de cancer)	Non
<b>Tératogénicité:</b> (risque de malformations congénitales)	Non
<b>Toxicité reproductive:</b> (risque de stérilité)	Non
<b>Mutagénicité:</b> (risque d'effets génétiques héréditaires)	Non
<b>Concentrations létales:</b>	Ingestion (DL <sub>50</sub> ) >2190mg/kg (rat)      Inhalation (CL <sub>50</sub> ) n/e      Peau (DL <sub>50</sub> ) n/e

## Section 12: Renseignements écologiques

<b>Renseignements généraux:</b>	Éviter tout ruissellement vers les égouts pluviaux ou sanitaires se déchargeant dans des cours d'eau. L'eau de ruissellement peut porter atteinte à l'environnement					
<b>Données sur l'impact environnemental</b> (pourcentage par poids):	<b>CFC:</b> 0	<b>HFC:</b> 30	<b>Solvant chl.:</b> 0	<b>COV:</b> 70	<b>HCFC:</b> 0	<b>PDO:</b> 0

## Section 13: Techniques d'élimination

<b>Renseignements généraux:</b>	Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur. L'eau de ruissellement peut porter atteinte à l'environnement.
---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Section 14: Renseignements sur le transport

### Voie terrestre:

consumer commodité, ORM-D.

### Voie aérienne:

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les régulations de IATA.

### Voie maritime:

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les régulations de IMDG.

## Section 15: Renseignements réglementaires

### Santé Canada

Les étiquettes et contenants utilisés pour ce produit sont conformes au Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs.

### Environnement Canada

Ce produit ne contient aucune substance appauvrissant la couche d'ozone.

### Industrie Canada

L'étiquetage, l'identification du produit, la déclaration de quantité nette, la dimension minimale des caractères d'imprimerie et l'emballage de ce produit sont tous conformes aux règlements et à la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Conformément aux interdictions du chapitre 4, ce produit contient la quantité nette déclarée.

## Section 16: Autres renseignements

**Définitions:** n/a. = non applicable, n/e = non établi, PDO = potentiel de destruction de l'ozone

**Dénégation:** Les renseignements contenus dans le présent document ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent, et sont fournis à titre indicatif pour la manipulation du produit. Ils ne doivent pas être considérés comme complets, les méthodes et conditions d'emploi et de manipulation pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et M.G. Chemicals Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est en vigueur pour trois ans.